

CONDITIONS DE TRAVAIL, POSTES, STATUT, SALAIRE 2020-2021, une année de « parachèvement » des réformes Blanquer

A la commission de l'éducation à l'Assemblée nationale, le 8 septembre, le ministre maintient le cap de sa politique de casse de l'École et des droits des personnels

Le ministre, qui avait qualifié la rentrée de « plutôt bonne » s'est félicité des conditions de cette rentrée. L'inclusion systématique sort selon lui 100 000 AESH de la précarité. Il se félicite des PIAL, qui autorisent pourtant des affectations d'AESH sur simple mail et l'accompagnement de plusieurs élèves en situation de handicap par un seul AESH, le tout avec un très bas salaire.

« Vacances apprenantes » et « école ouverte », cheval de Troie pour en finir avec les congés des enseignants et permettre l'entrée dans les locaux de l'école du privé et des associations, constituent pour le ministre, « un jalon de la politique future ».

Les évaluations nationales en sixième et en seconde sont « systématisées » et devraient déclencher le dispositif « devoirs faits » au collège à hauteur de trois heures en moyenne par élève, en lieu et place des enseignements disciplinaires.

Il apporte la dernière pierre à la destruction du baccalauréat avec son « grand oral » et en territorialisant les modalités du contrôle continu.

Il maintient son « plan jeunes » selon le principe du « une jeune solution », reconnaissant, mais sans le dire, que 80 000 lycéens ont été interdits d'accès à l'université à cause de Parcoursup.

Il renforce le périscolaire avec ses « cités éducatives » pour « mobiliser les acteurs (privés, territoriaux) autour de l'école ».

Il confirme son « Grenelle des professeurs » qui comprendrait « une réforme très importante de la gestion des ressources humaines de l'éducation nationale ». Il enfonce le clou : « il y a deux temps dans ce quinquennat, les réformes pédagogiques [qui sont] désormais enclenchées », et maintenant, « la transformation des ressources humaines de ce ministère » avec « changements systémiques [...] concernant des éléments qui caractérisent la vie des professeurs », en échange de « 400 millions d'euros » ! Alors que les personnels exigent toujours le rattrapage des salaires, bloqués depuis 2000, ce qui représente 18% de perte de pouvoir d'achat. Alors que les personnels hospitaliers ont obtenu par leur mobilisation, 183 euros d'augmentation indiciaire.

A l'opposé de l'auto-satisfait du ministre, les personnels se mobilisent

En Haute-Loire, les personnels du collège de Monistrol se sont réunis en Assemblée Générale le 8 septembre et ont décidé de se rassembler devant le collège le mardi 15 septembre pour l'ouverture d'une classe de 5^{ème} et d'une classe de 3^{ème}.

Au lycée de la Boisse dans l'Ain, le 3 septembre, 90 % des enseignants étaient en grève pour revendiquer l'ouverture d'une quinzième classe de seconde, qui actuellement sont à 35 ou 36 élèves. Les personnels disent : en temps normal, c'est déjà trop, dans la situation actuelle, c'est incompréhensible ! Pourquoi le ministre n'a-t-il pas ouvert les classes, ni créé les postes ?

Au collège de Chauvigny dans la Vienne, les personnels de la vie scolaire ont été mis en quarantaine et le principal a alors demandé aux enseignants d'assurer les 180 heures de surveillance des récréations, des toilettes, de la cantine !

A l'insuffisance des moyens, aux remises en cause des missions et statuts, s'ajoute maintenant la gestion catastrophique des cas de Covid par le ministre dans le cadre d'un protocole à géométrie variable et du « chacun se débrouille ». Rien n'est mis en place pour protéger les personnels : aucune autorisation d'absence, aucun suivi médical en particulier pour les personnels à risque, aucune reconnaissance d'imputabilité au service.

Au lieu de respecter ses obligations en terme de santé au travail, le gouvernement et le ministre envoient des forces armées contrôler le port du masque par les élèves, comme devant le collège de la Chapelle-de-Guinchay (Saône-et-Loire) et en Charente où 58 gendarmes ont contrôlé simultanément 1700 écoliers dans 90 cars scolaires.

Le ministre doit cesser sa politique, satisfaire les revendications des personnels, respecter leurs droits et augmenter leurs salaires à l'instar des personnels soignants qui ont arraché 183 euros mensuels ! Le SNFOLC invite les personnels à se réunir en AG et HIS pour faire valoir les revendications et décider des moyens pour les faire aboutir.

